LA CROIX

Travail des détenus : ces entreprises qui jouent la case prison

Par Nicolas Senèze et Emmanuelle Réju, le 13/6/2021 à 01h56

Soucieux de développer le travail en prison, le ministère de la justice a lancé le label PePs pour valoriser les entreprises qui ont choisi d'ouvrir à des détenus une porte vers la réinsertion.

Depuis trois ans, Wattelez, spécialiste des équipements de sécurité en caoutchouc, fabrique en prison ces clous podotactiles fixés le long des quais ou au bord des trottoirs pour empêcher les chutes. *« Un choix cohérent avec la tradition de - bienveillance de l'entreprise envers ceux qui ont subi un accident de la vie »*, explique Didier Jodocius, l'ancien PDG qui a lancé le partenariat avec la maison d'arrêt de Poissy.

? ENTRETIEN. Dominique Simonnot : « Un contrat de travail pour les détenus serait plus protecteur »

Après une première expérience concluante avec un ex-détenu, sous bracelet électronique, accueilli dans son entreprise, il avait été contacté par la maison d'arrêt qui lui a proposé d'y ouvrir un atelier. *« Il fonctionne si bien qu'on ne fabrique plus ce produit dans notre usine, sauf en cas d'urgence »*, se félicite Didier Jodocius qui a même convaincu un ami du club d'entrepreneurs de cette ville des Yvelines de se lancer à son tour dans l'aventure carcérale.

« Il a fallu leur mettre le métier dans les mains »

À la tête de Hésion, qui fabrique des détecteurs de gaz pour l'industrie, Pierre Guillet a ainsi ouvert dans la même prison un atelier qui accueille deux détenus qui, avec le salaire perçu, peuvent à la fois aider leurs familles, améliorer leur ordinaire, mais aussi rembourser l'État qui a payé à leur place l'indemnisation des victimes.

? À LIRE. Le ministère de la justice veut développer le travail en prison

***« Cela a été un peu compliqué au départ »*, convient Pierre Guillet. Il a d'abord dû convaincre certains de ses propres salariés puis a été confronté au manque de formation des nouveaux ouvriers. *« Au début, la qualité n'était pas au rendez-vous,* reconnaît-il*. Il a fallu leur mettre le métier dans les mains et, progressivement, ils se sont améliorés. »* Au point qu'il peut désormais leur confier la fabrication entière d'une centrale de détection de fuite de gaz, ce que les deux hommes font *« avec une certaine fierté »*, raconte l'entrepreneur.**

Un label « produit en prisons »

Pour mettre en valeur ces entreprises qui offrent aux détenus un emploi et une formation et les soutiennent dans leur projet de réinsertion, le ministère de la justice a lancé fin 2020 le label PePs, « produit en prisons ». L'idée est non seulement de développer le travail des détenus, qui réduit de 43 % le risque de récidive, mais aussi de le valoriser.

Prison : vers un contrat de travail pour les détenus

Les entreprises qui recourent au travail en détention se montrent souvent discrètes. *« Jusque-là, les employeurs n'avaient pas bonne presse. Ils passaient parfois pour des exploiteurs, et donc ils avaient tendance à se cacher »*, explique Constant Douvreleur, jeune patron de La Sacherie, qui fait fabriquer à Poissy des sacs réutilisables pour transporter les bouteilles. *« L'idée du label est de sortir de ça »*.

« *Si je voulais faire du fric et exploiter des gens, j'irais en Chine, pas en prison* », affirme de son côté Emma Terrier, fondatrice des Tendances d'Emma, qui propose des solutions zéro déchet pour remplacer lingettes, cotons ou essuie-tout et travaille depuis dix ans avec un centre de détention. Elle défend *« un vrai choix d'entrepreneur*, *soucieuse de proposer des produits qui servent à quelque chose, y compris pendant leur fabrication »*.

« Avec nous, ils sont accompagnés et formés »

« Si vous laissez quelqu'un en cellule plus de trois ans, c'est la double peine à la sortie : jamais il ne retrouvera un emploi stable et durable,* argumente-t-elle*. Avec nous, ils sont accompagnés et formés, certains sont même devenus responsables d'atelier. »

« Le label implique de proposer un travail qui ne se résume pas à appuyer sur un bouton »*, confirme de son côté Constant Douvreleur. Son employé fabrique aujourd'hui les sacs *« de A à Z »*, lui se chargeant simplement de la sérigraphie. Mais il espère que le détenu qu'il emploie, et qui se forme, pourra bientôt s'en occuper*.

? PORTRAIT. Sylvain Lhuissier, éviter la case prison

Depuis dix ans, le groupe Sulo – spécialiste des containers à déchets – fait fabriquer ses composteurs en bois, soit 30 000 unités par an, par des détenus. *« Nous n'avions jamais valorisé cette démarche jusqu'à ce que le ministère nous parle du label PePs*, relate son directeur marketing Julien Delamaere. *Or nous sommes très satisfaits du travail réalisé et nous n'avons pas à en rougir ».* Le label est dorénavant intégré dans leur stratégie RSE, et l'entreprise communique dessus sur ses réseaux sociaux et en interne.

La démarche peut être mise en avant pour répondre aux appels d'offres de grandes entreprises ou de collectivités locales. *« Sur notre marché, nous sommes quatre ou cinq concurrents avec tous des produits de qualité. Vis-à-vis de la SNCF, de la RATP ou des collectivités franciliennes, être une entreprise qui fabrique en Île-de-France et qui s'engage pour la société, c'est forcément un plus »*, souligne ainsi l'ancien PDG de Wattelez, Didier Jodocius.

Une satisfaction qui aide à dépasser les difficultés

Si l'expérience bénéficie aux détenus, elle a aussi des répercussions en interne. *« C'est un bonheur pour moi de voir des gens qui avaient perdu le goût du travail remotivés. Et c'est une fierté pour l'entreprise d'aider à reconstruire des gens »,* ajoute-t-il*.* Ces satisfactions aident à dépasser les difficultés du travail en détention. *« Les horaires sont très contraints, on ne peut pas travailler de nuit et, pour des raisons de sécurité, les palettes que l'on amène doivent rester isolées vingt-quatre heures à leur arrivée en prison, de même pour celles qui sortent »*, énumère-t-il.

Réinsertion, des détenus en fin de peine prennent la clé des champs

Le fondateur de La Sacherie, s'est surpris lui-même à devenir un *« militant »* du travail en détention. *« Une de mes motivations, au départ, était le faible coût du travail mais j'ai été accroché humainement parlant »,* confie Constant Douvreleur.

« Se rendre compte que nous pouvions agir autrement que dans une logique financière a été un catalyseur qui a soudé l'entreprise »*, observe de son côté Pierre Guillet. Pour saluer les progrès de ses deux salariés détenus, il les a augmentés au-delà du seuil minimum exigé par le label PePs. Il se prépare désormais à accueillir dans les locaux mêmes de l'entreprise un ancien détenu qui vient de demander un aménagement de peine. *« Tous les salariés ne sont peut-être pas encore complètement d'accord, mais je sens une dynamique de transformation. »

Repères

En 2020, 18 300 détenus ont eu accès au travail en prison (soit 29 % de la population condamnée sous écrou).

La moitié (52 %) travaillait au service général (participant à l'entretien et au fonctionnement de la prison) pour une rémunération horaire allant de 2,03 € à 3,35 € selon la qualification de l'emploi (ils touchent en moyenne 250 € par mois).

42 % travaillaient pour le compte d'entreprises concessionnaires, rémunérés au minimum 45 % du Smic (4,56 €/h, 295 € par mois).

Un faible nombre (6 % du total) était employé directement par les ateliers du service de l'emploi pénitentiaire (5,44 €/h, 530 € par mois).

Nicolas Senèze et Emmanuelle Réju